



Bannissement de forum abusif

Par **MAXTHO**, le **07/02/2012** à **22:53**

Bonjour,rnrn rnJe fais parti d'une association de joueurs de poker, nous avons un forum club sur internet que nous payons tous les mois. rnEst-ce qu'un membre du club peut copier un message privé que je lui ai adressé, en faire plusieurs copies et les distribuer en réunion sans mon accord. rnEst-ce que l'administrateur du site peut copier un message privé et le publier sur le forum public du club sans mon accord, et de plus s'en servir à des fins discriminatoires, en sachant qu'il a répondu en partie, je cite: ""mon forum n'est pas une démocratie, ici je suis le seul DICTATEUR, c'est mon forum,je fais ce que je veux et que cela vous plaise ou non c'est pareil"" avec beaucoup de mots en majuscules et je ne sais combien de fautes d'orthographe. rnQue puis-je faire à ce sujet, en sachant que de plus il a trouvé le moyen de me bannir du forum de manière abusive, avec l'aval du président de l'association.rnrnrnMAXTHO

Par **MAXTHO**, le **11/02/2012** à **19:10**

Je rajoute que prochainement ce club organise un tournoi avec pour participation un don au club qu'il oblige de régler avant sinon il refusent notre inscription.rnEst-ce que c'est légal?rnEst-ce que je peux, étant adhérent me présenter ce jour et participer au tournoi sans engagement financier?

Par **pat76**, le **12/02/2012** à **18:05**

BonjourrnrnSi la publication de votre message entraîne une infraction de votre droit à la vie

privée, n'hésitez pas à saisir la justice et contre le propriétaire du site et le membre du club qui l'a distribuée.
Cela fera peut-être réfléchir le propriétaire du site qui fait ce qu'il veut de son site même si il y a atteinte à la vie privée d'un de ses membres.
Vous avez fait une main courante au commissariat?
Il y a de l'argent en jeu en dehors de l'obligation de faire un "don"?

Par **MAXTHO**, le **13/02/2012** à **00:14**

pour le tournoi il y a des tickets de tournoi à gagné dans des casinos.
Je ne crois pas qu'il y a atteinte à la vie privée, mais ils se sont servi de mes messages pour donner une mauvaise image de moi, en déformant mes propos en réunion afin de convaincre les adhérents de mes soit disant intentions de nuire dans le but de me virer du forum et par la suite de l'association. En fait, je pose des questions qui gênent sur la transparence de la gestion du club, souvent sans réponse, genre: ou en sont les comptes, que sont les statuts, comptes rendus de réunion du bureau etc etc... Il arrive souvent qu'on me réponde: ça ne te regarde pas et nous n'avons pas à nous justifier. Je n'ai pas posé de main courante, mais si cela continu j'envisage de déposer une plainte et c'est pourquoi je demande des renseignements, qui pour moi son assez flous vu les divergences qu'il y a ce sujet.

Par **pat76**, le **14/02/2012** à **11:47**

Bonjour
Si c'est une association, vous devriez prendre contact avec le service de la Préfecture qui s'occupe des associations. Vous expliquerez la situation.